



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 26 juin 2024

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 26/06/2024
ID : 026-212600886-20240624-DELIB2024_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.42 Séance du 24 juin 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 24 juin 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 18 juin 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Stéphanie DESBAR, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 24

Mme Mélanie PALCOUX a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Restauration des drapeaux des conscrits - Demande de subvention

Rapporteur : Jean-Marc ANDRÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 20 juin 2024,

La commune a un projet d'investissement consistant à rénover dix drapeaux de conscrits de la commune, plus que centenaires, qui ont été retrouvés. Leur état est mauvais (8), voire très mauvais (2), et nécessite une intervention de conservation préventive, puis un conditionnement par un spécialiste.

Considérant que cette opération peut être subventionnée par le Département de la Drôme dans le cadre de son dispositif « Patrimoine - Restauration et valorisation du bâti, objets, archives »,

Le montant global prévisionnel s'élève à environ **8 230€ HT** :

- Rénovation et construction de boîtes de conservation : 5 230€ HT
- Frais de communication (flyer, maquette carte postale...) : 2 500€ HT
- Frais de réception : 500€ HT

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
DEPARTEMENT		1 646€	20%
Sous-total publiques)	(aides	1 646€	20%
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	AUTOFINANCEMENT	6 584€	80%
Total prévisionnel € HT		8 230€	100%

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2024 et suivants.

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240624-DELIB2024_

Conseil Municipal du 24 juin 2024

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de restauration des drapeaux des conscrits et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2024 et suivants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Département de la Drôme dans le cadre de son dispositif « Patrimoine - Restauration et valorisation du bâti, objets, archives » ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention d'attribution des subventions.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

